

Agricultures, ruralités, paysanneries : regard sur les processus réels de développement rural en longue période, une relecture de la pensée de Jean-Philippe Peemans (Synthèse bibliographique)

Grégoire Ngalamulume Tshiebue

Université Catholique du Congo (UCC). Faculté d'Économie et Développement. BP 1534 Kinshasa-Limete (RDC). Email : gregoire.ngalamulume@ucc.ac.cd
 Institut Supérieur de Développement Rural de Tshibashi. BP 720 Kananga (RDC).

Reçu le 6 juillet 2023, accepté le 27 août 2023, publié en ligne le 30 septembre 2023

DOI : <https://dx.doi.org/10.4314/rafea.v6i3.10>

RESUME

Description du sujet. Les problématiques agricole et rurale ainsi que la paysannerie devraient être replacées au cœur du développement dans la perspective de la construction des territoires de vie durables, tant dans le Sud que dans le Nord. Ces idées forces ont été développées par Jean-Philippe Peemans à qui nous rendons hommage dans le cadre d'une Journée scientifique lui dédiée, organisée à Louvain-la-Neuve, le 3 octobre 2022.

Littérature. Ce texte retrace les grandes lignes de notre communication à la Journée scientifique organisée sur le thème : « Jean-Philippe Peemans et le développement : résonance d'une pensée radicale ». Il reprend quelques-unes des idées essentielles de Jean-Philippe Peemans, appliquées à notre champ d'étude, le développement agricole et rural en Afrique subsaharienne et particulièrement en RD Congo. Partant de la pensée de Jean-Philippe Peemans, cet article vise à réfléchir sur l'intérêt de la prise en compte du temps long dans l'analyse des réalités de développement rural. Ce nouveau regard incite ainsi à mettre en exergue la nécessité d'un changement de paradigme conduisant à la promotion d'un développement rural durable et des acteurs qui le portent.

Conclusion. Il est utile de sortir d'une approche sectorielle du développement rural pour embrasser une approche holistique, qui prend en compte la globalité et la complexité de la situation, ainsi que la pluralité des acteurs en présence et des facteurs et mécanismes explicatifs. Il est dès lors indispensable de prendre en compte le temps long, tout en considérant que les tendances dominantes actuelles ne sont pas inéluctables mais qu'elles représentent des constructions d'acteurs dans le temps.

Mots clés : Agriculture, monde rural, paysannerie, développement réel, sécurité alimentaire populaire.

ABSTRACT

Agriculture, rurality, peasantry: a look at the real processes of rural development over the long term. A rereading of the thought of Jean-Philippe Peemans

Description of the subject. Agricultural and rural issues as well as peasantry should be placed at the heart of development in the perspective of the construction of sustainable living territories, both in the South and in the North. These key ideas were developed by Jean-Philippe Peemans, to whom we pay tribute as part of a Scientific Day dedicated to him, organized in Louvain-la-Neuve, on October 3, 2022.

Literature. This text outlines our communication to the Scientific Day organized on the theme: "Jean-Philippe Peemans and development: resonance of radical thought". It takes up some of the essential ideas of Jean-Philippe Peemans, applied to our field of study, agricultural and rural development in sub-Saharan Africa and particularly in DR Congo. Starting from the thought of Jean-Philippe Peemans, this article aims to reflect on the interest of taking into account the long term in the analysis of rural development realities. This new perspective thus encourages us to highlight the need for a paradigm shift leading to the promotion of sustainable rural development and the actors who carry it.

Conclusion. It is useful to move away from a sectoral approach to rural development towards a holistic approach, which takes into account the globality and complexity of the situation, as well as the plurality of actors involved and explanatory factors and mechanisms. It is therefore essential to take into account the long term, while considering that the current dominant trends are not inevitable but that they represent constructions of actors over time.

Keywords. Agriculture, rural world, peasantry, real development, popular food security.

1. INTRODUCTION

Il s'est tenue le 3 octobre 2022 à Louvain-la-Neuve en Belgique, une journée scientifique d'hommages à Jean-Philippe Peemans, Professeur Emérite et cofondateur de l'Institut d'études du Développement, l'actuel Centre d'études du développement, au sein de la Faculté de sciences économiques, sociales et politiques (ESPO) à l'Université Catholique de Louvain. Il a été formateur et promoteur de plusieurs thèses des chercheurs du Nord comme au Sud au sein du Centre et de la Faculté.

En effet, le thème général de la journée a été plus qu'évocateur : « Jean-Philippe Peemans et le développement : résonance d'une pensée radicale ». Il résume la personnalité et la contribution de Jean-Philippe Peemans au débat sur le développement au cours de ces dernières décennies, lequel débat a été couronné par le livre-phare, je dirais la bible des études de développement : « Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement « réel » dans la seconde moitié du 20e siècle » (Peemans, 2002). Imposant de taille et décrit comme un personnage tenace, rigoureux et méthodique, Jean-Philippe a su imposer son style et sa vision, donc, son courant de pensée, forgé à la lisière des thèses communistes, post-développementalistes, radicales, historiques. Le développement « réel » qu'il prêche passe désormais comme un développement vécu par les acteurs du bas, en décalage avec les promesses non réalisées de la modernisation et du discours dominant. Sa « doctrine » articule la place des acteurs du bas, le caractère crucial du temps long, le rapport au territoire à différentes échelles, le bien-être communautaire.

Ainsi, pour Jean-Philippe, il est indispensable de comprendre comment les pratiques populaires séculaires développent dans la longue durée, des formes de gouvernance locale et domestiques qui permettent la sécurisation des conditions d'existence des acteurs du bas face à la globalisation, dans le cadre de l'économie populaire. Aussi, les problématiques agricole et rurale ainsi que la paysannerie devraient être replacées au cœur du développement dans la perspective de la construction des territoires de vie durables, tant dans le Sud que dans le Nord. Sa pensée critique sur le développement a fait du chemin et l'a hissé au sommet de cette pensée critique et radicale sur le développement qui forme le courant dominant du centre d'études du développement de Louvain-la-Neuve.

Ce texte retrace les grandes lignes de cette journée scientifique. Il reprend quelques-unes des idées-forces de Jean-Philippe Peemans, appliquées à cette étude, le développement agricole et rural en Afrique subsaharienne et particulièrement en RD Congo.

Partant de la pensée de Jean-Philippe Peemans, cet article vise à réfléchir sur l'intérêt de la prise en compte du temps long dans l'analyse des réalités de développement rural. Ce nouveau regard incite ainsi à mettre en exergue la nécessité d'un changement de paradigme conduisant à la promotion d'un développement rural durable et des acteurs qui le portent.

2. DÉVELOPPEMENT RURAL

Le développement rural est une thématique vaste, multidimensionnelle et complexe, suscitant diverses préoccupations et interprétations (Peemans, 2011 ; Ngalamulume, 2016 ; Peemans 2018). Il va au-delà de seules questions agricoles, même si celles-ci y occupent une place centrale. En effet, il est de plus en plus indispensable de prendre en compte, en plus des questions agricoles, tous les problèmes rencontrés dans le monde rural : pauvreté rurale, chômage et sous-emploi, sous-équipement individuel et collectif. Aussi, depuis son apparition, le développement rural, à l'instar du développement tout court, est un domaine très conflictuel où s'affrontent et se confrontent diverses visions et conceptions du monde tel qu'il est et surtout tel qu'il devrait être, dans le but d'orienter les réalités et les changements. À ce titre, le développement rural est la résultante des luttes et des négociations entre acteurs aux intérêts multiples, parfois divergents et contradictoires. Il résulte des interactions positives entre les diverses variables et composantes du milieu rural dans son ensemble : démographiques, physiques, socio-culturelles, environnementales, économiques, politiques, technologiques et institutionnelles.

Au regard de la complexité de la question, le développement rural peut être décliné sous trois registres (Ngalamulume, 2016). Le premier registre est celui du processus : à ce titre, le développement rural s'entend comme un processus d'évolution, de changement et de transformation positive des structures socio-économico-politiques et culturelles en vue d'une amélioration maîtrisée des conditions de vie des populations d'une société rurale. Cela implique que ces populations deviennent capables de satisfaire par eux-mêmes, leurs besoins fondamentaux : physiologiques, sécuritaires, sociaux, de personnalité, etc. Les différents aspects (mentalités, modes de vie et de pensée, revenu, techniques de production, habitat, infrastructures...) et secteurs du milieu rural (économie, politique, socio-culturel, environnement...) doivent ainsi évoluer simultanément dans une dynamique cohérente et une interaction harmonieuse. Toutefois, ce développement doit être maîtrisé par les acteurs du monde rural qui devront se l'approprier et en être la cause et la conséquence à travers leur participation active. En effet, tout développement rural qui ne

devrait pas viser l'homme rural et dans lequel l'homme rural n'est pas le but ultime n'en est pas un.

Le deuxième aspect du développement rural est institutionnel. Ainsi, lorsque l'on parle du développement rural, l'on fait souvent allusion aux structures et institutions chargées de le concevoir, de le gérer et de le mettre en œuvre. C'est le cas du Ministère central ou provincial du développement rural, des services centraux, provinciaux et locaux de ce ministère (Inspection provinciale, Inspection territoriale...) et même de projets de développement rural et ONG. Ces institutions ont alors la charge de concevoir des politiques publiques et des stratégies devant résoudre les problèmes se posant dans les milieux ruraux en essayant au maximum de satisfaire les multiples besoins des hommes et des femmes habitant et travaillant dans ces milieux. Or, les défis sont immenses dans nos pays et il importe donc d'agir avec méthode, détermination et surtout avec toute la volonté nécessaire. N'oublions pas que le développement est d'abord et avant tout une question de volonté, et volonté surtout politique dans le contexte qui est le nôtre.

La dernière acception du concept développement rural est théorique. En effet, comme le développement, le développement rural constitue un vaste champ d'étude interdisciplinaire où se croisent diverses disciplines scientifiques (agronomie, économie, sociologie, politique, psychologie, anthropologie, etc.) soucieuses de mener des réflexions, de produire des théories et de mettre en œuvre des schémas et des modèles d'explication et de compréhension de la réalité socio-politico-économique et culturelle des milieux dits « ruraux ». On assiste à l'émergence, ces dernières décennies, des études de développement rural qui se sont presque généralisées à travers le monde. C'est le cas des Instituts Supérieurs de Développement Rural (ISDR) en RD Congo, de l'Unité d'Économie et de Développement Rural à Gembloux Agro-Bio Tech en Belgique, de Masters en Aménagement et développement rural à l'Université Lumière Lyon 2 en France, ou de Masters en Développement Rural Intégré à l'Université Laval et celle de Montréal au Canada.

Malgré la spécificité de chacune des acceptions présentées ci-haut et qui ne sont pas indépendantes, le développement rural demeure une seule et même réalité dans la mesure où la finalité reste la même à tous les niveaux : l'amélioration des conditions de vie et de travail des hommes et des femmes travaillant et vivant en milieu rural, représentée par la première interprétation qu'est le développement rural-processus, qualifié de « développement rural réel ». Les deux autres acceptions (institutionnelle et théorique) concourent ainsi à la matérialisation de cet objectif. Le volet institutionnel s'occupe de la création des conditions d'éclosion et de

l'encadrement harmonieux du développement rural-processus à travers la mise en place des structures, des politiques publiques et des conditions favorables.

La dimension théorique engage une réflexion sur les théorèmes, les modèles explicatifs et les théories à même de produire le changement tant souhaité dans les milieux ruraux, que le volet institutionnel utilise à cet effet. Les trois dimensions du développement rural sont donc interdépendantes et en étroite interaction.

3. RAPPORTS ENTRE AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET PAYSANNERIE : INTÉRÊT D'UN REGARD HISTORIQUE

Lorsque l'on parle du développement rural, l'on envisage en réalité le « développement » du « rural » ; rural à la fois comme territoire ou lieu de vie des acteurs qui s'y sont établis (adjectif), mais aussi en référence à cet acteur (substantif/nom) habité par divers besoins et préoccupations, qui a choisi de s'installer sur ce territoire et d'y développer ses stratégies de sécurisation à travers diverses activités socio-économiques. Comme on peut le constater, le territoire « rural » est spécifique, non seulement parce qu'il est l'opposé de la ville ou d'une grande agglomération, mais surtout par ses caractéristiques qui font de lui véritablement un milieu différent des autres : proximité avec la nature/périphérialité, paysages naturels, prédominance des traditions (us et coutumes), faiblesse des infrastructures de base, précarité des conditions de vie, faible distanciation sociale, faible densité démographique, prédominance des activités du secteur primaire de l'économie, déficit de services sociaux de base, etc. L'amélioration de la durabilité et de la viabilité économique, environnementale et sociale de ce territoire devrait ainsi être recherchée à tous points de vue. Ainsi, le développement rural doit viser le développement de ce territoire dans ses diverses dimensions, secteurs et activités et le développement de ses acteurs qui ont des préoccupations et des besoins multiples et variés.

Par ailleurs et sur le plan historique, la question de la paysannerie a été et se trouve encore au cœur de la problématique du développement rural (Peemans, 2011, 3). Cela est d'autant particulièrement vrai en Afrique au Sud du Sahara, et au Congo, où elle représente encore au moins 70 % de la population. Toutefois, l'émergence du monde rural comme l'un des problèmes majeurs de développement des pays du Sud à la fin des années 1970 constitue un élément déterminant dans le passage du développement agricole au développement rural à l'échelle mondiale (Ngalamulume, 2016 ; Peemans, 2018). Une série de facteurs a ainsi présidé à ce renouveau. D'abord, le ralentissement de l'émigration vers les pays du Nord et de l'exode vers des villes déjà surpeuplées

entraînant la croissance démographique continue des zones rurales. Ensuite, l'accentuation de la pression sur les villes avec toute la cohorte de problèmes y relatifs (chômage, sous-emploi, pauvreté, famine, misère, insalubrité, pollution...). Les ressources naturelles dans les zones rurales ont commencé à subir une pression de plus en plus insoutenable. Enfin, l'inspiration de la manière dont les problèmes de développement rural ont été traités en Europe. En effet, en Europe, les zones rurales sont dépeuplées et la quasi-totalité de la production de masse est assurée sur à peine 20 % de la surface agricole utile. L'espace agricole se dégrade et ne peut répondre aux nombreuses attentes de la société globale. On voit alors l'émergence de nombreuses institutions qui vont refuser les effets négatifs de la « déprise agricole » et veulent tenter de reconstruire un développement – rural cette fois et plus seulement agricole – de ces espaces. Avec ce développement, on commence alors à penser que l'agriculture seule ne pourra pas résoudre, au Sud, les problèmes d'emploi et de niveau de vie des zones rurales.

Le développement rural exige donc une approche interdisciplinaire où s'articulent au moins les dimensions économiques, sociales et institutionnelles, mais où ne peuvent être négligés les aspects géographiques, démographiques, voire anthropologiques et culturels (Peemans, 2011). Dans ce sens, le développement rural est plus qu'un simple développement agricole car il englobe un espace, l'espace rural, où l'agriculture est au centre du système socio-économique mais au sein duquel existent des activités différentes, avec des fonctions et des objectifs diversifiés, qui sont tous à intégrer et coordonner dans une optique de développement cohérent, durable et solidaire (EuropAfrica, 2013).

Dans une perspective inspirée par les analyses socio-historiques de Braudel (2008) et de Wallerstein (2002) auxquels se référaient constamment Peemans (1997a ; 1997b ; 2002 ; 2011 ; 2016 ; 2018), l'évolution des politiques agricoles est souvent replacée dans une histoire longue du développement, centrée sur les conflits entre « acteurs dominants » et « acteurs dominés ». Dans ce cadre, un accent particulier est mis sur l'importance de la paysannerie comme acteur du développement et de la construction de territoires. Historiquement, les politiques agricoles apparaissent liées à des coalitions d'intérêts entre acteurs dominants qui contrôlent et la formation des États-nations et les conditions de l'accumulation du capital (troisième niveau), et qui imposent leurs modes de mobilisation des ressources aux acteurs dominés qui sont liés à la reproduction des conditions de vie au niveau local et régional (premier et second niveaux) (Peemans, 2007 ; 2018).

Il est donc intéressant de sortir d'une vision linéariste et fonctionnaliste de l'histoire du développement vue

comme un processus unique et universaliste de modernisation (théorie de la succession des étapes (Peemans, 2010)) ; le changement historique étant toujours lié à des conflits et à des rapports de force entre acteurs, et ce jusque maintenant. L'on peut ainsi constater que dans le temps, toutes ces politiques ont eu une seule constante, la marginalisation et l'exploitation de la paysannerie.

En Afrique subsaharienne et particulièrement au Congo-Kinshasa, cette imposition et cette exploitation se sont matérialisées au cours de diverses phases historiques (Ngalamulume, 2011a). Ainsi, après que Diego Cão atteignit l'embouchure du Congo en 1482, l'espace congolais ainsi que l'Angola furent ouverts à la traite qui, du XVI^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle entraîna la déportation de millions de Noirs vers les plantations d'Amérique, avec un pic dans la première moitié du XIX^e. Pour illustrer l'ampleur de ce désastre, Michel Beaud (2005) avance des chiffres de cinquante-cinq mille esclaves déportés en moyenne par an pour l'ensemble du 18^{ème} siècle, avec des périodes où la traite atteint cent mille par an (alors qu'elle était de l'ordre de deux mille par an au 16^{ème} siècle). Aussi, les commerçants européens et les négociants arabes se livraient à l'exploitation de l'ivoire et à de grandes chasses aux esclaves à travers une activité commerciale florissante avant le démarrage officiel de la colonisation. Les progrès du commerce facilitaient la pénétration européenne et « le rôle du commerce dans la désagrégation de la société à la veille de la conquête, bien que difficile à apprécier, ne doit pas être sous-estimé » (Maurel, 1992). Plus de trois siècles de traite et de commerce avec l'Europe faisaient de l'Afrique une proie facile à capturer et la quasi-totalité des organisations politiques de l'époque se sont lentement et progressivement effondrées avec la percée coloniale.

Toute la période coloniale coïncide en effet avec la phase d'introduction, de développement et d'expansion du mode de production capitaliste au Congo-Kinshasa, ce qui ne peut aller sans conséquences notables tant sur l'agriculture locale que sur les paysans agriculteurs. Paul Demunter (1975) le relève en ces termes : « en effet, l'expansion au Congo du mode de production capitaliste a lourdement pesé sur la paysannerie. Ainsi, dès le début de la colonisation, tout a été mis en œuvre pour assurer aux colonisateurs le contrôle des ressources naturelles et pour créer la force de travail « libre » indispensable au fonctionnement normal du système. Les mécanismes mis en place à cet effet, ont largement fait appel au pouvoir légal de contrainte de l'Etat colonial et, si la contrainte – notamment la contrainte physique – s'est quelque peu atténuée avec le temps, elle n'a cependant jamais disparu ». L'exploitation et la contrainte qui se sont exercées au détriment de la paysannerie se sont

présentées sous des formes très diverses au cours de l'histoire coloniale et suivant les régions.

Des procédés généraux ainsi que des mesures particulières ont été mis en œuvre pour matérialiser et soutenir cette exploitation. Il s'agit entre autres du mouvement d'expropriation/appropriation par l'Etat de toutes les « terres vacantes », de l'exploitation par les grandes entreprises capitalistes et des mesures légales de contrainte dont l'imposition en travail et en argent, le recrutement et les cultures obligatoires. Concrètement, il y a eu une large panoplie d'instruments allant de la fiscalité à la corvée et au système des cultures obligatoires (pillage, travail forcé, esclavage, prélèvements coloniaux, gains commerciaux, etc.) (Demunter, 1975 ; Peemans, 1997a ; Ndaywel, 1998 ; Beaud, 2005). Alors que la survie et la sécurité tant physique que socioculturelle des villageois étaient assurées grâce à leurs stratégies de sécurisation passant par l'exploitation d'immenses espaces à travers des activités diverses, l'expropriation de ces étendues par l'Etat colonial a constitué une sérieuse vague d'insécurité des conditions de vie villageoise. Aussi, pour une société rurale (de Schilppé, 1957), le sol est le principal moyen de production et de ce fait, le principal médium social autour duquel les relations s'organisent en structure sociale.

Durant cette époque coloniale, le secteur agricole considéré comme prospère, fournissait une part significative des produits d'exportation et offrait un bon cadre d'expansion économique. Les premières années de l'indépendance ont été caractérisées par une politique de fixation des prix selon les modalités du décret du 20 mars 1961. Celui-ci institua des prix minima à la production, et, le cas échéant à tous les stades de distribution à travers la fixation de marges bénéficiaires maximales aussi bien au niveau national que provincial. Les modifications de cette politique en octobre 1967, avec l'avènement du Zaïre-monnaie, consacrèrent un système de prix minima au départ de l'exploitation agricole, et des prix minima aux producteurs de noix de palme, de riz, de maïs, de manioc, d'arachide et du coton furent fixés par les ministères compétents pouvant être une référence minimale pour les autorités provinciales (Peemans, 1997a). Par après, la responsabilité de la commercialisation a été confiée dans les années 1970 aux offices paraétatiques dont la création résultait de la volonté de contrôler et d'encadrer la production ainsi que la commercialisation de certains produits agricoles avec une préférence manifeste, comme au temps de la colonie, pour les cultures de rente.

L'on a ainsi assisté à l'émergence et à l'imposition du « modèle fermier de modernisation » (Peemans, 2018) qui tend à se concentrer sur quelques planteurs modèles sur qui va reposer l'espoir de la modernisation agricole, grâce au paquet

technologique acquis dans le cadre de la révolution verte (variétés à haut rendement, irrigation, engrais et pesticides). Ce paquet technologique était subsidié par les États, les prêts de la Banque Mondiale et avec l'encadrement technique de la FAO (Raj Patel, 2013 ; Perkins, 1990, 1997). L'agriculture paysanne était ainsi davantage ponctionnée pour financer l'industrialisation et la modernisation. Il faut dans ce cadre noter le rôle de la révolution verte dans la marginalisation de la paysannerie.

Pour Jean-Philippe Peemans (1997b), ces politiques de mobilisation du surplus agricole exporté par contrôle de la structure de commercialisation ont atteint assez rapidement leurs limites, tant du point de vue de l'utilisation du surplus que de sa formation. Ainsi, une grande partie de la paysannerie se replia, au milieu des années 1970, sur l'autoconsommation. Il en résulta une hausse vertigineuse des prix sur les marchés urbains, alimentant une spéculation effrénée au bénéfice du commerce qui reprit rapidement son rôle. L'échec de la tentative de mobilisation centralisée du surplus agricole aggrava donc la crise agraire au Zaïre à partir de 1975, dans un contexte de crise généralisée.

Au cours de cette phase post-coloniale, l'on note d'une part, la mise en place des politiques agricoles dirigistes et protectionnistes des années 70, marquées par un souci de contrôle tant politique que socio-économique des masses paysannes et des activités économiques dans un contexte de pouvoir dictatorial et sans partage ; et d'autre part le glissement vers la libéralisation des échanges et la recherche à tout prix de la croissance dont les effets devraient profiter aux plus pauvres (effet de *trickle down*) inspirées par les Institutions internationales dont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International à travers les programmes d'ajustement structurel lancés à partir des années 80.

C'est dans ce contexte que le pays a connu d'une part, des mesures controversées comme la zaïrianisation, la nationalisation et le monopole des offices nationaux dans la commercialisation des produits agricoles au cours de la première phase alors que dans la seconde phase, des mesures de privatisation, de libéralisation de l'économie et d'ouverture au commerce international ont été annoncées d'autre part. Le passage à la néo-modernisation centrée sur le marché global a ainsi consacré l'affaiblissement des Etats-nations et la marginalisation de la petite paysannerie.

À propos de la seconde phase, Marie-Rose Mercoiret (2006) note que les politiques agricoles des pays d'Afrique subsaharienne, depuis le milieu des années 1980, se sont inscrites dans le cadre général et impératif des programmes d'ajustement structurel, prolongés et amplifiés à partir des années 1990 par la libéralisation croissante des échanges commerciaux. Elle relève trois caractéristiques

majeures qui ont marqué de leur empreinte les réformes économiques et institutionnelles mises en œuvre dans ce cadre : (i) elles sont le plus souvent imposées aux Etats africains dans le cadre des négociations financières globales menées avec le FMI et la Banque Mondiale ; (ii) elles ont largement obéi à un modèle normatif (retrait de l'Etat des fonctions d'appui à l'agriculture, suppression des mécanismes compensatoires, désarmement des protections et ouverture des marchés) qui a peu pris en compte la diversité des situations agricoles ; (iii) les réformes ont été opérées à des rythmes variables selon les pays, les régions ou les filières concernées, mais souvent sans grande préparation, des mesures d'accompagnement n'intervenant qu'a posteriori, après des délais importants.

Comme l'affirme Peemans (2018), à partir de la fin de la décennie 1980, la paysannerie a pratiquement disparu du langage dominant pour être remplacée par les multiples discours sur la pauvreté rurale, le microcrédit, la micro-entreprise en région rurale, avec une dimension « genre » accentuée par exemple par l'« empowerment » des « femmes rurales pauvres », etc., montrant bien qu'elle est marginale par rapport aux évolutions fondamentales du modèle agricole dominant, mais qu'elle doit être « aidée », « éduquée » à pouvoir s'intégrer au marché (cf. le vocabulaire des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il faut dès lors faciliter l'inclusion de la paysannerie dans les « chaînes de valeur » globales, une logique fonctionnelle à la néo-modernisation.

4. FACE À LA CRISE AGRAIRE : NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Reconnaissons qu'au fil des décennies, il apparaît de plus en plus que la pauvreté rurale passe davantage inaperçue aux yeux des « experts » et politiques, pourtant chargés de l'analyser et de proposer des mesures et stratégies pour la combattre. Il faut dès lors un changement de paradigme, procédant par une inversion de l'ordre des choses. Ce nouveau paradigme consiste à avoir une autre perception des milieux ruraux permettant de mieux écouter les paysans et ruraux pour en faire des acteurs clés du développement des nations.

Il est dès lors indispensable que les politiques de développement rural se donnent les moyens de relever les défis auxquels les campagnes sont confrontées tout en essayant d'exploiter au maximum leur potentiel. Cela devrait se traduire par la maximisation et la visibilisation de l'effort pour un développement rural global en faveur des ruraux pauvres par l'amélioration de la gouvernance globale et celle du secteur rural en particulier en vue de l'amélioration des rendements du travail et de la

terre, la promotion des activités économiques non agricoles et du secteur privé, la mise en place des partenariats innovateurs avec l'implication et la participation de tous les acteurs ruraux à tous les niveaux d'action (conception, mise en œuvre, évaluation) ainsi qu'une interaction sectorielle harmonieuse dans la société rurale. L'évolution du contexte sur le terrain invite à ne pas poursuivre les mêmes politiques fondées sur la négligence et la marginalisation tant du milieu rural, de l'agriculture que de la paysannerie (Ngalamulume, 2016).

L'histoire renseigne que le contexte agricole et les politiques adoptées par des pays qui sont dans une large mesure autosuffisants sur le plan alimentaire et connaissent une véritable sécurité alimentaire sont ceux qui ont poursuivi des objectifs précis d'accroissement de la productivité agricole, d'assurance d'un niveau de vie acceptable aux populations paysannes et rurales par l'accès aux marchés et au crédit d'une part, et de prix raisonnables et supportables par les consommateurs et populations non agricoles d'autre part par la stabilisation des marchés, de garantie de sécurité pour les approvisionnements tant en intrants pour les paysans qu'en produits vivriers pour les consommateurs (Ngalamulume, 2011b). Ces politiques s'appuient sur une batterie d'instruments comprenant notamment des prix minima garantis, une organisation des marchés et des mécanismes de régulation (gestion de stocks, gel des terres...), des dispositifs d'approvisionnement et de financement incluant de nombreuses formes de subventions.

Les enjeux actuels en termes de développement durable commandent que la réalisation de ces objectifs se fasse dans le respect de l'environnement. Cela a été le cas de la plupart des pays d'Europe occidentale depuis la fin du 18^{ème} siècle dont les politiques nationales ont muté en politique agricole commune (PAC) depuis les années 1950, et, des Etats-Unis, qui ont consolidé des politiques agricoles interventionnistes de soutien et de protection de l'agriculture pour développer des capacités de production et d'exportation alimentaires, du Japon ou encore de la Corée, voire de l'Inde actuellement (Debar, 2000 ; Kroll, 2002 ; Dufumier, 2004 ; Félix, 2006).

Dans le cadre du nouveau paradigme, la prise en compte d'une triple articulation demeure nécessaire, notamment celle entre le rural et l'urbain (en rapport avec la place de l'économie populaire urbaine et rurale) ; entre l'individuel et le collectif (par la mise en exergue de l'importance des dynamiques associatives) et le local et le global (les différentes échelles spatiales et territoriales).

Par ailleurs, pour répondre à la préoccupation de Jean-Philippe Pemmans (2002 ; 2018) sur le décalage entre les « offres » des acteurs dominants en matière de développement agricole et les «

demandes » de développement des acteurs du bas, il a été construit le concept de sécurité alimentaire populaire (SAP) (Ngalamulume, 2011a, 2011b, 2016, 2022), qui passe pour une demande locale de sécurité alimentaire. Elle se situe ainsi aux antipodes d'une sécurité alimentaire dictée de l'extérieur et selon des codes et normes externes, non maîtrisés par les acteurs populaires. Elle est par contre un objectif premier en même temps qu'une stratégie que se fixent les acteurs populaires eux-mêmes pour assurer la survie et la reproduction des groupes et communautés en tant que tels, en fonction non seulement de leurs ressources cognitives, matérielles, humaines mais aussi et surtout de leurs modes de vie. Elle constitue une demande locale de sécurité alimentaire maîtrisée par les acteurs populaires paysans et contrarie l'offre de sécurité alimentaire par les acteurs dominants et certains projets de développement agricole, qui privilégie les cultures de rapport et le grand marché global, les importations et l'aide alimentaires, le recours aux techniques culturelles importées, au mépris du savoir et de la culture populaire paysanne.

La sécurité alimentaire populaire constitue dans ces conditions, la voie par excellence vers la réalisation de la demande universelle de développement : celle de sécurité, dans la mesure où elle place le paysan au centre de l'action tout en prenant en compte ses stratégies et pratiques de sécurisation alimentaire. Cela présente l'avantage de respecter les valeurs et la culture paysannes, de capitaliser son savoir, son savoir-faire et son savoir-être pour créer en lui des sentiments de fierté et de confiance retrouvée qui lui permettront de s'impliquer dignement dans la recherche de solutions aux problèmes du monde rural.

5. CONCLUSION

Il est important de sortir d'une approche sectorielle du développement rural pour embrasser une approche holistique, qui prend en compte la globalité et la complexité de la situation, ainsi que la pluralité des acteurs en présence et des facteurs et mécanismes explicatifs. Il est utile dès lors de prendre en compte le temps long, tout en considérant que les tendances dominantes actuelles ne sont pas inéluctables mais qu'elles représentent des constructions d'acteurs dans le temps.

La réponse appropriée dans ces conditions demeure une prise de conscience politique et scientifique ainsi qu'une mobilisation de tous pour l'action. En effet, le développement, c'est d'abord et avant tout la volonté. « Quand on veut, on peut ». Cette volonté a été absente pendant des décennies tant au niveau des communautés locales et de leurs populations que des responsables politiques et des partenaires techniques et financiers... bref, chacun de nous n'a pas été à la hauteur des enjeux. L'heure de la mobilisation a

sonné et il appartient à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice consistant à améliorer les conditions de vie et des populations vivant dans les campagnes africaines et congolaises. Nos recherches et nos actions devraient se focaliser sur la primauté à accorder au développement du milieu rural, actuellement rongé par la pauvreté et la famine, mais, qui représente une opportunité certaine pour le développement du pays, Il importe donc de prendre les acteurs ruraux au sérieux, de mieux les écouter et d'en faire des acteurs clés du développement national en les responsabilisant et en leur donnant les moyens de leur autonomie. Ils pourront à ces conditions libérer leur énergie créatrice et tout leur potentiel de changement. C'est de cette manière que nous pourrions contribuer à la résolution de l'équation du développement rural en République Démocratique du Congo, notre pays.

Références

- Beaud M., 2005. *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*. Seuil, 448 p.
- Braudel F., 2008. *La dynamique du capitalisme*. Flammarion, Paris, 126 p.
- Debar J-C., 2000. *Etats-Unis : les avatars de la régulation agricole*. Déméter 2001, Paris, Armand Colin, 303 p.
- Demunter P., 1975. *Masses rurales et luttes politiques au Zaïre*. Anthropos, Paris. 360 p.
- De Schilppé P., 1957. *Méthodes de recherches quantitatives dans l'économie rurale coutumière de l'Afrique centrale*, Publication de la Direction de l'Agriculture, des forêts et de l'élevage. Bruxelles, 112 p.
- Dufumier M., 2004, *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*. Karthala, Paris, 600 p.
- Felix A., 2006. Eléments pour une refonte des politiques agricoles en Afrique sub-saharienne. *Afrique contemporaine*, 1(217), 159-172. <https://doi.org/10.3917/afco.217.0159>.
- Kroll J-C., 2002. Politique agricole et échanges internationaux : dynamique de la régulation en Europe et aux Etats-Unis. *Mondes en développement*, 1(117), 65-74. <https://doi.org/10.3917/med.117.0065>.
- Maurel A., 1992. *LE CONGO de la colonisation belge à l'indépendance*. Paris, L'Harmattan, 352 p.
- Mercoiret M-R., 2006. Les organisations paysannes et les politiques agricoles. *Afrique contemporaine*, 1(217), 135-157. <https://doi.org/10.3917/afco.217.0135>.
- Ndaywel È Nziem I., 1998, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*. De Boeck & Larcier s.a. Paris, Bruxelles, 955 p.
- Ngalamulume Tshiebue G., 2011a. *Projets de développement agricole, dynamiques paysannes et sécurité alimentaire. Essai d'analyse transversale et systémique de la rencontre entre les Actions globales et les Initiatives locales au Kasai occidental/RD Congo*. Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 420 p.

- Ngalamulume Tshiebue G., 2011b. *Politique agricole et sécurité alimentaire au Congo-Kinshasa. Évolution historique, enjeux et perspectives*. Berlin : Éditions universitaires européennes, 188 p.
- Ngalamulume Tshiebue G., 2016. *Le développement rural en RD Congo. Quelles réalités possibles ?* Louvain-la-Neuve : Academia/L'Harmattan, 206 p.
- Ngalamulume Tshiebue G., 2022. Analyse historico-systémique de l'évolution de l'encadrement agricole et de l'organisation rurale : du paysannat indigène au mouvement paysan en République Démocratique du Congo (Synthèse bibliographique). *Revue Africaine d'Environnement et d'Agriculture*, 5(2), 73-86.
- Patel R., 2012. The Long Green Revolution. *Journal of Peasant Studies*, 40(1), 1-63. <https://doi.org/10.1080/03066150.2012.719224>.
- Peemans J-P., 1997a. *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*. L'Harmattan, Paris, 250 p.
- Peemans J-P., 1997b. *Le Congo-Zaïre au gré du XXe siècle : état, économie, société : 1880-1990*. L'Harmattan, Paris, 286 p.
- Peemans J-P., 2002. *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement « réel » dans la seconde moitié du 20e siècle*. Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 534 p.
- Peemans J-P., 2007. Les politiques agricoles au fil du temps : logiques dominantes et conséquences. In S. Charlier et G. Warnotte (éd.), 2007, *La souveraineté alimentaire : regards croisés*. Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, pp. 29-52.
- Peemans J-P., 2008. Modernisation capitaliste et destruction de la paysannerie : quelle alternative pour le XXI^{ème} siècle ? *Communication à la Rencontre Réseau Defensa Humanidad et Forum Mondial des Alternatives, Caracas, 13-19 octobre 2008*.
- Peemans J.-P., 2010. Acteurs, histoire, territoires et la recherche d'une économie politique d'un développement durable. *Mondes en développement*, 2(152), 23-48. <https://doi.org/10.3917/med.150.0023>.
- Peemans J.-P., 2011. Les acteurs du développement rural en RDC et la place du monde paysan : une approche historique. *Communication au Colloque « Quelle politique agricole mettre en œuvre pour accroître la sécurité alimentaire en RDC »*, Gembloux, 7/12/2011.
- Peemans J.-P. 2018. Agricultures, ruralités, paysanneries : réflexions et questions pour une économie politique critique des discours dominants sur le développement. *Mondes en développement*, 2(182), 21-48. <https://doi.org/10.3917/med.182.0021>.
- Perkins J. H., 1990. The Rockefeller Foundation and the Green Revolution, 1941–56. *Agriculture and Human Values*, 7 Summer–Fall: 6–18. [Crossref].
- Perkins, J. H., 1997. *Geopolitics and the Green Revolution: Wheat, genes and the Cold War*, Oxford: Oxford University Press. Accessible sur <https://doi.org/10.1093/oso/9780195110135.001.0001>
- Wallerstein I., 2002. *Le capitalisme historique*. La Découverte, Paris, 130 p.